

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

**Nombre de membres :**

En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 32

**Date de convocation :**  
21/09/2022

**Date de publication  
de la convocation :**  
21/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 27 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M.VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - Mme WELLENREITER Elisabeth - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M.BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M.STURM Yves

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absents excusés et représentés:** Mme PERSON-PICARD Bénédicte (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M.RACLOT Frédéric (procuration à Mme SCANZI Justine) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. VENTO Romain)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables et créances à éteindre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et R.1617-24,

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE RESSOURCES du 15 septembre 2022,

Vu la demande formulée par le comptable public de la commune d'admettre en non-valeur ou en créances éteintes les sommes n'ayant pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées pour les titres suivants :

N° de titres émis	Exercice pièce	Montants	Motifs d'admission en créance éteinte
2018	389	504,00 €	Fermé. Insuffisance actif

2020	742	55,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
	742	33,77 €	
	260	22,75 €	
	764	16,25 €	
2021	470	80,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
	643	20,00 €	
	121	90,00 €	
	21	30,00 €	
	760	15,00 €	
	321	27,50 €	
	12	77,50 €	
	399	70,00 €	
	12	5,00 €	
	121	12,06 €	
	21	3,42 €	
	321	6,48 €	
	399	15,30 €	
	643	16,74 €	
	470	21,96 €	
	1014	29,25 €	
	1014	14,82 €	
	857	6,50 €	
857	22,23 €		
808	9,88 €		
2022	295	32,50 €	Surendettement et décision effacement de dette
	178	58,50 €	
	116	19,50 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 315,91 €</b>	

N° de titres émis	Exercice pièce	Montants	Motifs d'admission en non-valeur
2016	423	73,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	1938	12,00 €	
	3	5,30 €	
	135	47,25 €	
	2155	7,20 €	
	2136	1,85 €	
	263	84,00 €	
	89	84,00 €	
	493	57,75 €	
	372	42,00 €	
	495	15,75 €	
	2136	1,85 €	
	2133	4,80 €	
	1938	42,00 €	
	1983	52,50 €	
2017	473	3,55 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	601	23,30 €	Combinaison infructueuse d'actes

	786	101,75 €	Combinaison infructueuse d'actes
	260	59,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
	357	1,00 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	587	7,20 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	357	14,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	522	16,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	605	4,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
	587	21,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
	788	3,55 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	751	126,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	136	12,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	259	7,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
	110	1,85 €	Combinaison infructueuse d'actes
	17	3,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
	238	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
	27	24,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	236	7,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
	266	5,55 €	Combinaison infructueuse d'actes
	494	11,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
	433	11,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
	473	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
	492	31,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
	259	7,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
	516	3,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
	788	10,60 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	799	2,80 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	494	7,20 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	852	26,40 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
2018	373	36,00 €	Certificat irrécouvrabilité
	281	0,80 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	534	2,10 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	901	18,40 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	729	17,60 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	294	1,85 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	2	74,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	286	146,65 €	Combinaison infructueuse d'actes
	757	443,35 €	Combinaison infructueuse d'actes
	143	142,25 €	Combinaison infructueuse d'actes
	875	151,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
	153	126,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	265	1,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
	532	33,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
	729	9,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
	542	36,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	281	40,80 €	Combinaison infructueuse d'actes

	316	16,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
	144	23,85 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	281	5,30 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	871	0,82 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	874	9,60 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	4	2,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
	20	2,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
	532	2,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
	281	4,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
	189	21,30 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	834	28,15 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	971	48,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
	318	2,30 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	544	0,40 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	211	105,96 €	Combinaison infructueuse d'actes
	886	9,30 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	534	2,80 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	6	2,80 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	544	1,85 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	729	7,20 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	316	4,80 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	532	14,40 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	6	38,85 €	Combinaison infructueuse d'actes
	20	4,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
	4	67,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
	439	4,00 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite

2019	810	54,18 €	Combinaison infructueuse d'actes
	132	5,32 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	376	0,30 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	785	235,43 €	Combinaison infructueuse d'actes
	132	6,36 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	314	0,50 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	549	79,92 €	Combinaison infructueuse d'actes
	962	1,90 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	305	2,00 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	390	0,60 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	291	0,60 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	121	5,00 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	81	126,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	806	0,03 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	3	14,70 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	550	52,58 €	Combinaison infructueuse d'actes
	828	41,95 €	Combinaison infructueuse d'actes
	962	26,00 €	Combinaison infructueuse d'actes

	1013	19,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	863	46,99 €	Combinaison infructueuse d'actes
	962	143,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
	863	5,91 €	Combinaison infructueuse d'actes
	962	4,42 €	Combinaison infructueuse d'actes
	1013	100,59 €	Combinaison infructueuse d'actes
	488	4,10 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
2020	481	0,01 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	64	19,95 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	21	30,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	3	40,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	403	0,01 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	471	0,20 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	3	109,77 €	Combinaison infructueuse d'actes
	63	166,86 €	Combinaison infructueuse d'actes
	3	13,00 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	764	13,00 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	742	33,25 €	Combinaison infructueuse d'actes
	764	35,75 €	Combinaison infructueuse d'actes
	742	12,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
	764	12,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
	3	17,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
	208	4,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
	635	8,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
	511	21,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	21	12,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
		327	4,20 €

2021	470	6,50 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	1014	13,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
	3	3,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
	399	45,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	321	16,25 €	Combinaison infructueuse d'actes
	643	3,25 €	Combinaison infructueuse d'actes
	470	45,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	21	22,75 €	Combinaison infructueuse d'actes
	121	58,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
	12	48,75 €	Combinaison infructueuse d'actes
	545	2,80 €	RAR seuil inférieur seuil poursuite
	<b>TOTAL</b>	<b>4 645,82 €</b>	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

-**ADMET** l'intégralité des titres de recettes listés ci-dessus en non-valeur ou en créances éteintes ;

-**ACCAPTE** la réduction de recettes qui s'élèvent à 5.961,73 € ;

-**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente délibération ;

- **DONNE** à M. le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 septembre 2022

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

  
Guillaume RUET



  
Romain VENTO